

Commission maritime canadienne—

750. Subventions pour services de cabotage par les navires à vapeur, selon le détail des affectations—Crédit supplémentaire, \$692,779.

**M. Fisher:** Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir si le montant est destiné à subventionner le transbordeur qui va de Yarmouth (Nouvelle-Écosse) à Rockland (Maine), et s'il s'applique au bateau *City of Havana*?

**L'hon. M. Fleming:** Non, monsieur le président. Il a trait au vaisseau à moteurs *Bluenose*.

**M. Fisher:** Je crois comprendre que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse étudie la possibilité de demander une subvention afin de pouvoir suppléer, pendant les trois mois d'été le service fourni par le *Bluenose* sur cette route. Sauf erreur, le navire dont il s'agit, c'est-à-dire le *City of Havana*, est, en outre, propriété étrangère. Je me demande si le fait d'inscrire ce montant parmi les crédits permet de conclure que le gouvernement fédéral n'a été saisi d'aucune demande de subvention à l'égard du transbordeur *City of Havana*.

**L'hon. M. Fleming:** Je ne suis pas certain qu'il s'agisse précisément du *City of Havana*, mais le crédit de \$6,000 doit être versé à l'entrepreneur, c'est-à-dire la *Himmelman Supply Company Limited*, au titre du transport du poisson, et surtout du homard, de Yarmouth à Rockland (Maine) alors que le service du transbordeur de Yarmouth à Bar-Harbor, a été suspendu pendant la période annuelle de réparation du *Bluenose*.

(Le crédit est adopté.)

#### MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

754. Allocations de traitements et autres—Crédit supplémentaire, \$50,000.

**L'hon. M. Hellyer:** Je tiens à signaler au comité la nécessité d'examiner, en étudiant ce crédit, la possibilité de remanier la loi sur les allocations aux anciens combattants. Les modifications récemment faites à la loi sur les pensions ont eu pour résultat de retrancher les suppléments versés aux pensionnés, en vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants, et, ce qui est encore pire, ces pensionnés ne reçoivent plus certaines prestations d'ordre médical qui leur étaient offertes auparavant.

Je proposerais que le comité insiste auprès du gouvernement pour qu'il réexamine aussitôt que possible la loi sur les allocations aux anciens combattants afin de permettre à ces gens qui, dans bien des cas, en ont grand besoin, de recevoir la considération qu'il faut.

**M. Winkler:** Je dirai au comité que la proposition en a été faite à plusieurs reprises [L'hon. M. Fleming.]

pendant l'étude des modifications de la loi sur les pensions. Si l'on consulte le hansard, on constatera qu'une requête dans ce sens a été formulée par la plupart des députés qui ont alors pris la parole.

(Le crédit est adopté.)

Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides, qui sont adoptées.

#### VOIES ET MOYENS

La Chambre se forme en comité des voies et moyens sous la présidence de M. Rea.

**L'hon. M. Fleming** présente le projet de résolution suivant:

La Chambre décide que, pour assurer les subsides accordés à Sa Majesté pour le service public durant l'année financière expirée le 31 mars 1961, la somme de \$182,230,741, soit prélevée sur le fonds du revenu consolidé du Canada.

La motion est adoptée.

Rapport est fait de la résolution qui est adoptée.

**L'hon. M. Fleming** demande à déposer le bill n° C-80, allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1961.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et pour la 2<sup>e</sup> fois, étudié en comité, rapporté, lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.)

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de remercier la Chambre et le comité des subsides de la collaboration dont tous les députés ont fait preuve pour que cette mesure soit adoptée. L'examen de ces crédits n'aurait pu être terminé sans la collaboration des députés de tous les partis. Je dirai seulement que l'adoption du bill, aujourd'hui, à supposer qu'il soit adopté à l'autre endroit et reçoive la sanction royale cet après-midi, permettra l'émission d'environ 150,000 chèques à des anciens combattants, ainsi que le paiement de traitements et de comptes. Ce sera maintenant possible.

#### LA LOI SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE CANADIENNES ET BRITANNIQUES

##### MODIFICATIONS CONCERNANT LES POUVOIRS DE PLACEMENT ET AUTRES

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances)** propose que la Chambre se forme en comité pour l'examen du bill S-5, loi modifiant la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Rea.)